

# Bienvenue à Corronsac



## Vous arrivez à Corronsac

*N'hésitez pas à venir à l'accueil de la Mairie pour prendre contact.*

Dès votre arrivée, vous devrez effectuer les démarches administratives suivantes :

- \* Changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation (carte grise)
- \* Inscription sur les listes électorales

Autres formalités à accomplir en mairie :

- \* Duplicata de permis de conduire
- \* Actes d'état civil
- \* Attestations d'accueil
- \* Recensement service national : tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois suivants leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille de leurs parents.

***Pour information : La Mairie de Corronsac n'est pas équipée pour recevoir les dossiers de passeports ni de Carte nationale d'identité, mais tient à votre disposition la liste des Mairies du secteur auxquelles vous pouvez vous adresser.***

Démarches d'urbanisme

- \* Toutes réalisations et ou modifications d'une construction font l'objet d'une demande administrative **à déposer en Mairie.**
- \* Permis de construire ou d'aménager (cerfa n°130409\*03)
- \* Permis de construire d'une maison individuelle (cerfa n°13406\*03)

\* Déclaration Préalable (Clôture, piscine, abri jardin, véranda, modifications de façades....) (Cerfa n° 13703\*03 ou 13404\*03).....

Tous ces formulaires administratifs sont disponibles sur le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr) et les informations cadastrales sont éditables sur [cadastre.gouv.fr](https://www.cadastre.gouv.fr)

Le règlement d'urbanisme actuellement en vigueur sur la commune (PLU) est consultable à la Mairie.